



GOLDEN VISA PORTUGAL

Golden Residence Permit

QU'EST-CE QUE LE GOLDEN VISA AU PORTUGAL ?

Lancé en octobre 2012 afin d'attirer des capitaux étrangers, le **Visa Gold ou Golden Visa** dont le nom officiel est *Autorização de Residência para Actividade de Investimento - ARI* (Autorisation de résidence pour activité d'investissement) est un **permis de séjour** accordé aux étrangers non-ressortissants de pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Schengen qui souhaitent investir au Portugal.

Pour bénéficier de ce permis de séjour, les **investissements** des candidats peuvent prendre la forme suivante:

- Transfert de capitaux de 1 million d'euros au minimum ;
- Transfert de capitaux de 350 mille euros au minimum pour des activités de recherche scientifique intégrées dans le système scientifique et technologique national ;
- Transfert de capitaux de 250 mille euros au minimum pour l'investissement ou le soutien de la production artistique, la récupération ou l'entretien du patrimoine culturel national, à travers les services de l'administration directe centrale et périphérique, les instituts publics, les entités qui intègrent le secteur public entrepreneurial, les fondations publiques et les fondations reconnues d'utilité publique, les entités intermunicipales, les entités qui intègrent le secteur entrepreneurial local, les entités associatives municipales et les associations publiques culturelles, dans le domaine de la production artistique, la récupération ou l'entretien du patrimoine culturel national ;
- Transfert de capitaux de 500 mille euros au minimum pour l'achat de parts de fonds de placement ou de capital-risque visant la capitalisation de petites et moyennes entreprises qui, à cet effet, ont un plan de capitalisation réalisable ;
- **Achat de biens immobiliers d'une valeur minimum de 500 mille euros ;**
- Achat de biens immobiliers construits depuis au moins 30 ans (ou moins de 30 ans, mais situés dans des zones urbaines à réhabiliter) qui bénéficieront de travaux, conformément au régime juridique de la réhabilitation urbaine, mais qui devront toujours représenter globalement au moins 350.000 euros ;
- Création d'au moins 10 postes de travail.

En fonction du type d'investissement réalisé, le candidat devra présenter divers documents. À titre d'exemple, pour la création de 10 emplois, il suffira de présenter une attestation de la sécurité sociale actualisée ainsi que les contrats de travail de chacun des salariés. En revanche, pour l'achat de biens immeubles de 500 mille euros au minimum, les documents qui doivent être présentés sont les suivants :

- Titre d'acquisition ou le compromis de vente des biens immeubles ;
- Déclaration de l'établissement de crédit autorisé ou enregistré au Portugal auprès de la Banque du Portugal, attestant le **transfert international des**

capitaux pour l'achat des biens immeubles ou pour le paiement, à titre d'arrhes, dans le cas d'un compromis de vente, de 500 mille euros au minimum ;

- Certificat actualisé du registre foncier avec les enregistrements, mentions et inscriptions actualisés, démontrant que le candidat est le propriétaire des biens immeubles, libres de toutes charges, ou certificat du registre foncier mentionnant l'enregistrement provisoire du compromis de vente à travers le paiement d'arrhes de 500 mille euros ;
- Livret foncier des biens immeubles, lorsque cela est légalement possible ;
- Extrait du registre du commerce actualisé indiquant que le candidat est l'associé de la société unipersonnelle par parts - lorsque l'investissement est réalisé à travers une société unipersonnelle par parts.

LES CONDITIONS D'OBTENTION DU GOLDEN VISA

En ce qui concerne l'investisseur qui souhaite obtenir le permis de séjour, les **conditions** sont notamment les suivantes :

- Absence de condamnation du candidat pour crimes qui, au Portugal, sont punis par une peine privative de liberté supérieure à un an ;
- Ne pas être signalé dans le Système d'Information Schengen et dans le Système d'Information des Services des Étrangers et des Frontières portugais aux fins de non-admission ;
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire national, suite à une mesure d'éloignement du pays, ni se trouver dans une situation qui, si elle était connue des autorités compétentes, ne lui permettrait pas d'obtenir le *Golden Visa*;
- N'avoir aucun passé criminel qui puisse être perçu comme correspondant à des actes de terrorisme ou à une liaison à des réseaux de personnes considérées illégales.

Une fois réunies les conditions spécifiques à chacun des investissements, le candidat doit également démontrer que sa **situation fiscale** et sa situation contributive sont régularisées, à travers un document délivré par les autorités fiscales et par les services de la sécurité sociale respectivement. Le candidat devra également présenter une **déclaration sur l'honneur** au sujet de la condition quantitative et temporelle minimum de l'investissement sur le territoire national.

Notons que l'investissement, quel qu'il soit, devra avoir une **durée minimum de cinq ans**, comptés à partir du moment où l'investisseur obtient le Golden Visa et que ce dernier devra **séjourner 7 jours**, suivis ou non, la première année et 14 jours, suivis ou non, pour les périodes suivantes de 2 ans.

La décision d'octroi du Visa Gold sera prise par le directeur national du Service des Étrangers et des Frontières, sur proposition du directeur régional compétent - en fonction du territoire où l'investissement sera réalisé.

Ainsi, compte-tenu de la valeur des investissements, il est naturellement préférable d'analyser chaque dossier au cas par cas, sachant que le candidat pourra se faire représenter auprès du Service des Étrangers et des Frontières par un avocat. Soulignons également que le candidat devra se présenter physiquement au moins une fois au cours de cette démarche, notamment pour fournir ses données biométriques aux autorités portugaises. D'autre part, tous les documents qui ne sont pas rédigés en portugais ou en anglais devront faire l'objet d'une **traduction certifiée**.

LES AVANTAGES DU GOLDEN VISA PORTUGAIS

Notons finalement que le Visa Gold présente divers avantages pour l'investisseur, à savoir :

- Possibilité **d'entrer et de sortir** du Portugal autant de fois qu'il le souhaite ;
- Possibilité de **vivre et de travailler librement** au Portugal, tout en gardant un domicile dans un autre pays ;
- Possibilité de **circuler dans l'espace Schengen sans visa** ;
- Possibilité de bénéficier du **regroupement familial** ;
- Possibilité d'accéder ultérieurement au permis de séjour permanent, sous certaines conditions légales ;
- Possibilité d'accéder ultérieurement à la **nationalité portugaise**, conformément à législation en vigueur.